



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service des risques naturels et technologiques
Division canalisations équipements sous pression

Affaire suivie par : Antony RONDEAU
Tél : 02.72.74.76.77
antony.rondeau@developpement-durable.gouv.fr

Réf : SRNT/2023-0874

Nantes, le 6 décembre 2023

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le préfet du Maine et Loire

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

Objet : Établissement TRIADE ELECTRONIQUE - VERRIERES EN ANJOU

Arrêté préfectoral de mise en demeure DIDD-2023 n°81

Suite à la détection de plusieurs manquements à la réglementation applicable aux équipements sous pression au sein de la société TRIADE ELECTRONIQUE à VERRIERES EN ANJOU, sur notre proposition, un arrêté préfectoral mettant en demeure l'exploitant de se régulariser a été signé le 31 mars 2023.

Par courriels du 21 juillet, du 18 août et du 29 septembre 2023, d'échanges téléphoniques le 6 et le 24 novembre 2023 et des courriels du 1er et 6 décembre 2023, la société TRIADE ELECTRONIQUE à VERRIERES EN ANJOU a transmis à la DREAL l'ensemble des éléments permettant de statuer sur la régularisation des équipements sous pression des installations destinées à la récupération des fluides frigorigènes.

Nous vous informons que l'analyse des éléments précités nous permet de conclure que la société TRIADE ELECTRONIQUE est de nouveau conforme à la réglementation applicable aux équipements sous pression.

Au vu des éléments, nous vous proposons de lever l'arrêté de mise en demeure DIDD-2023 n°81 du 31 mars 2023.

Pour la directrice et par délégation
Le chef du Service des Risques Naturels et
Technologiques


Thibaut NOVARESE

Copie : UIDAM